

## Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

### Procès-verbal

#### Conseil communautaire du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents** : ARRIVE Roland, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, BERGIER Paul, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

**Etaient représentés par leur délégué communautaire suppléant** : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, NEAU Christelle par RENOULLEAU Dominique, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, MOUNIER Pascal par BARATANGE Dimitri, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

**Procurations** : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, BOOR Pascal à BELOT Claude, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VELEZ Jean-Michel à GERARD Clément, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

**Absents excusés** : MAINDRON Bernard, POZZOBON Alain, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, BOOR Pascal, FORTIER Manuella, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, RAPITEAU Jean Michel, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, GERVREAU Jean Pierre, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, BERTRAND Marc, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 131

Nombre de votants : 137

Nombre d'absents excusés : 27

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme Sabrina Ladoire, la nouvelle Sous-préfète du territoire. Le Président lui présente l'Assemblée, et l'informe qu'elle est constituée de 158 délégués communautaires, qui s'avèrent être des gens fréquentables. Le Président affirme que si l'Assemblée n'est pas complète, il y a cependant des pouvoirs qui ont été donnés : ainsi, en 32 ans, cette maison n'a jamais eu le moindre problème de quorum.

Le Président explique que la CDCHS est le fruit d'une longue histoire, et d'une habitude de travail en commun. Cela se traduit par la création de syndicats départementaux, comme par exemple le SDEER lorsqu'il a fallu d'apporter l'électricité en milieu rural. Jonzac a eu l'électricité à la suite d'une initiative municipale en 1904, tandis qu'Agudelle l'a obtenue en 1954 : entre temps, c'est l'intercommunalité qui a construit les réseaux.

Si l'intercommunalité est aujourd'hui une tradition dans ce pays, sa grande faiblesse était au départ sa capacité à travailler en commun localement.

Le Président explique avoir été élu en 1970 au département, et avoir alors découvert que les conseillers généraux de l'arrondissement de Jonzac se rejoignaient à la Rochelle, mais n'ayant aucun dossier en commun, ne se voyaient pas localement. Il était utile de se rencontrer, et le 1<sup>er</sup> dossier sur lequel les conseillers généraux ont travaillé ensemble était stratégique, puisqu'il s'agit de celui de l'autoroute A10. Le Président annonce avoir réuni les 8 conseillers généraux de l'arrondissement à son domicile, et tous ont décidé de soutenir ce projet, et ont défini les sorties. C'est ainsi qu'une seconde sortie a été ajoutée au projet initial. Les élus ont pris goût à ce travail conjoint.

En 1971, une nouvelle loi à l'initiative du Ministre de l'intérieur, la loi Marcelin, essayait de fusionner des communes, déjà trop petites il y a 53 ans.

La Charente-Maritime n'a pas souhaité ces fusions : à la Rochelle, l'examen par la Préfecture de ces communes a été réalisé par taille décroissante.

La 1<sup>ère</sup> appelée a été Lussac, qui compte 34 habitants aujourd'hui, et qui, grâce à l'intervention du Président n'a pas été contrainte à la fusion. Cependant, le Conseil Général à l'initiative d'André Dulin a vu le préfet et a plaidé pour les sivom cantonaux. Le canton, qui n'était autre que le cadre d'élection d'un conseiller général, est devenu un lieu d'administration en commun. Chaque canton de l'actuelle Haute-Saintonge a créé son propre sivom, lesquels ont joué un rôle important pendant de nombreuses années.

Louis Joanne, qui était député, maire et conseiller général, était pionnier dans l'intercommunalité : il a créé le 1<sup>er</sup> SIVOM de Charente-Maritime à son élection en 1965, pour le canton de Montlieu-la-Garde.

Devenu député en 1968, L. Joanne est intervenu à Paris, puisqu'il travaillait, entre autre, pour la cohésion du milieu rural. Il a ainsi pu travailler dans les coulisses de la loi Poniatowski, à l'origine des 1<sup>ers</sup> contrats de pays, en 1976.

Le Président fait savoir que ce territoire est issu de la 1<sup>ère</sup> génération des contrats de pays, permettant aux territoires de créer des Syndicats mixtes. Cela a donné l'occasion aux élus de travailler ensemble, dans le cadre de l'arrondissement, élargi au canton de Pons.

L. Joanne a présidé pendant 15 ans ce contrat de pays : Claude Belot se rappelle en avoir été 1<sup>er</sup> vice-président, jusqu'à ce que L. Joanne lui en propose la présidence en 1989.

Entre temps, sous l'autorité de L. Joanne, beaucoup d'institutions de développement ont été créées. Cependant, la réalité financière posait problème, étant donné que le contrat de pays ne vivait que de la cotisation financière des membres, c'est-à-dire des sivom. Celles-ci étaient limitées, puisque les moyens financiers des sivom dépendaient des budgets communaux.

Néanmoins, la possibilité d'action et de développement était connue des précurseurs de l'intercommunalité. Ces derniers sont ainsi passés à une réflexion plus ambitieuse ; celle d'accorder à ces pays leurs propres ressources financières. C'est ce qui a donné la première génération des communautés de communes.

Leur création n'a pas été simple. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur et député de la Haute-Saintonge, à laquelle il était très attaché, a souhaité que ce territoire devienne ce qu'il est aujourd'hui.

Le Président évoque avoir eu avec P. Marchand des relations d'amitié et intellectuelles de grande qualité. Un soir, alors qu'ils échangeaient sur un article de loi proposant de dissoudre tous les syndicats mixtes et recommencer à zéro, le Président affirme qu'ils ont modifié complètement le texte, avec l'aide de M. Cadoux, le directeur de cabinet de l'époque.

La modification permettait de rendre possible la transformation de ces contrats de pays en collectivité de plein exercice, sans dissoudre la structure précédente, mais avec majorité renforcée.

Cette majorité a été largement atteinte ici : la CDCHS a été créée et a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1993. La douzaine de communes qui ne souhaitait pas participer a pu partir, au nom de la démocratie, en accord avec toutes les autres pour leur ouvrir la porte. Tout le monde est revenu après une période probatoire, et aujourd'hui tous forment ensemble la Haute-Saintonge. Il y a coïncidence entre l'arrondissement de Jonzac et la Haute-Saintonge, et n'avoir qu'une communauté de communes facilite les choses puisque la même politique y est menée. Le Président relève que cela est rare, et prend l'exemple de Mme la Sous-préfète qui comptait 6 communautés de communes dans l'arrondissement de son poste précédent.

La CDCHS a été fondée sur le programme suivant :

- la commune conserve l'intégralité des pouvoirs qu'elle a au 1<sup>er</sup> janvier 1993. La communauté fera uniquement ce que les communes ne peuvent pas faire seules, c'est à dire du développement, qui sera son métier de base.
- Concernant la vie quotidienne, seules quelques communes avaient le ramassage des ordures ménagères. Ce sera dorénavant la communauté qui en aura la charge afin que toutes les communes en bénéficient.

Le Président explique que P. Marchand, à l'aise à l'Assemblée Nationale et avec le Parti Socialiste qui le soutenait, lui avait demandé de l'aider pour passer au Sénat, qu'il ne connaissait pas bien et où le PS était minoritaire.

Ainsi, le Président, aidé de René Monory, qui allait devenir Président du Sénat, de Daniel Hoffel, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, de Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche, et d'autres, ont préparé le terrain. Le texte a été voté superbement au Sénat en 1992.

Chacun a ensuite appliqué ce texte sur les communautés de son Département d'élection. Plus de 30 ans après, le Président constate qu'en milieu rural cela a globalement été une réussite, et une révolution importante dans les institutions de la république.

Le Président rappelle à Mme la Sous-préfète lui avoir remis la brochure sur les 30 ans de la communauté des communes, afin de lui permettre de constater le développement réalisé dans tous les domaines.

Ce territoire, le plus industriel de Charente-Maritime, est principalement viticole et agricole. Néanmoins, il est également tertiaire, grâce à des initiatives de développement, qui ont par exemple donné les thermes. Le tourisme est également une activité conséquente du territoire : la collecte de taxe de séjour va dépasser les 600 000 € pour 2023.

Tout cela a été réalisé en partenariat avec le département. Le Président évoque que cela a été facilité du fait de sa présidence au Conseil Général, de l'aide de Dominique Bussereau, qui siégeait à l'Assemblée Nationale en tant que député de Jonzac, et de la Région, quand elle le pouvait. Aujourd'hui, ce territoire compte de nombreux projets dans des domaines très différents. Sans aucune dette, la communauté comptabilise 12,8 M€ de trésorerie, qui représente sa capacité à autofinancer.

Aujourd'hui la CDCHS est totalement engagée dans deux sujets :

#### 1. Les PLU :

Un SCoT a été réalisé à l'échelle du territoire, qui s'avère très divers.

89 PLU sont en cours, les autres étant réputés conformes. Moins de 5 communes n'ont pas souhaité adhérer à la démarche. Afin de rendre l'opération plus accessible aux communes, financièrement et techniquement, la communauté a réalisé un appel d'offres conjoint, grâce auquel 2 cabinets officient.

Quel que soit le cabinet dont dépendent les communes, ces dernières paient toutes le même prix. En effet, la CDCHS a trouvé, en accord avec le Trésor Public, le moyen de renoncer à 340 000€ de recettes, pour combler la différence.

Le Président, satisfait qu'un vrai travail soit aujourd'hui effectué dans les communes au sujet des PLU, rappelle avoir toujours défendu la thèse du PLU communal. Celui-ci peut être utile au moment venu, notamment avec le droit de préemption, dont le droit peut d'ailleurs être transféré à la communauté. Le Président a bon espoir que ces PLU soient terminés à la fin de ce mandat.

## 2. L'Énergie :

- L'OPAH : placé sous l'autorité de M. Quesson, l'OPAH en cours fonctionne et se développe, puisque l'objectif 2023 a été dépassé. L'objectif futur est d'arriver à 200 logements rénovés par an.

- Les énergies renouvelables : Le Président annonce à Mme la sous-préfète sa ferveur pour les énergies, qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Ce territoire a démontré avoir des ressources énergétiques qui pouvaient être mises en œuvre à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les grands de l'énergie. Le Président donne l'exemple de la géothermie profonde à Jonzac, qui coûte 20€/MGW, tandis que notre fournisseur nous vend le MGW à 450€. Le besoin croissant en électricité est également connu, et ce territoire peut tirer parti de la production du soleil. L'expérience et là, le sujet est connu et maîtrisé : le solaire a gagné, les prix ont fortement baissés tandis que sa productivité a été multipliée par 4.

Ainsi, le parc de La Genétouze réalisé il y a 12 ans sur 11,8ha produit 0,4 MGW/ha de puissance, tandis que le futur parc en cours à La Génétouze compte 1,20 MGW/ha.

Le président fait part d'un débat intéressant ayant eu lieu au Sénat, sur la loi d'accélération du 10 mars 2023, à savoir ; l'application de cette loi doit-elle être confiée aux EPCI ou aux communes ?

Avec cette loi, l'Etat a reconnu qu'il fallait aller plus vite : aux Pays Bas, il faut un an pour sortir un projet, tandis qu'en France il en faut 5, en raison d'une administration tatillonne.

A ce jour, sur 129 communes, 110 ont réuni leur conseil municipal et ont décidé de faire des choses positives. Il en résulte 1700 zones d'accélération, représentant une surface de 4 à 5 000ha.

Le Président révèle s'être interdit d'aller à ces réunions pour éviter que les conseillers municipaux ne soient pas influencés.

A ce jour, la quasi-totalité de ces zones ont été créées et mises en ligne sur la plateforme nationale. Certaines sont toujours en cours, c'est pourquoi le Président rappelle à l'Assemblée qu'en cas de difficultés, les services de la CDCHS sont au service des communes.

C'est un coup parti, à présent dans les mains de l'état. Le Président explique discuter de tout cela avec plaisir avec le Préfet, qui a le devoir de faciliter cela, et qui est déterminé à le faire.

Le Président charge la Sous-préfète de faire passer le message à sa hiérarchie, que « trop d'administration tue l'administration », et rend les choses impossible à appliquer.

Le Président indique que le solaire a gagné car c'est l'énergie la moins chère, et annonce qu'un arrêté du conseil d'état daté du 8 mars rend pratiquement infaisable l'éolien. Le Président rappelle qu'à ce jour, ce territoire ne compte pas une seule éolienne.

Le Président résume que ce territoire a des projets, a les moyens de les réaliser, et ne souhaite qu'une chose : avoir l'Etat à ses côtés. Dans l'action publique il est nécessaire que ce soit l'intérêt général d'abord, puis le bon sens et l'esprit du droit plus que la lettre du droit.

Le préfet doit faire son métier, c'est à dire trouver l'accord avec les responsables locaux pour arriver à faire en sorte que, dans le cadre du bon sens, l'intérêt général s'y retrouve toujours.

Le Président dénonce que, à niveau d'ensoleillement sensiblement égal, la Charente-Maritime a vu la Gironde et les Landes multiplier par 3 leur production de solaire, tandis qu'en 10 ans la Charente-Maritime a été retoquée 4 projets sur 5.

Le Président annonce à Mme la Sous-préfète que la présente Assemblée attend beaucoup d'elle, et lui demande de recevoir tous les maires pour bien connaître le territoire, ce qui est indispensable à la réussite de ses fonctions. L'actuel Préfet comprend vite, fait son travail, et a envie que les choses aboutissent ; tout est réuni pour avancer ensemble.

Apercevant dans la salle M. Sciard, maire de St-Thomas-de-Conac et son épouse, Conseillère Régionale, le Président souhaite s'associer à leur deuil, et les remercie d'avoir eu le courage de venir jusqu'ici.

## I – PROCES-VERBAL

### **Point I.A : Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II - DISPOSITIONS BUDGETAIRES

### **Point II-A : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023, et affectation du résultat**

M. le Président propose à l'Assemblée d'examiner le compte administratif 2023, présenté sur grand écran. Ce document présente les comptes détaillés du budget principal ainsi que des 16 budgets annexes.

Le Président précise que tous les chiffres ont été validés par M. Lassalle, le Trésorier, et invite l'Assemblée à prendre le document qui leur a été envoyé.

Budget principal : budget pivot dont le résultat net de 499 000 €. Le Président averti l'Assemblée que le résultat de l'an dernier, qui comprend ceux des années précédentes.

L'an dernier 340 000 € de remise ont été faites aux petites communes pour leur PLU, et différents cabinets ont été embauchés (pour l'ANAH, les ZAER, etc). Sans ces dépenses, la CDCHS est en ligne avec les résultats antérieurs. Compte tenu de l'urgence de faire aboutir ces dossiers, cet effort financier était nécessaire.

Installations Photovoltaïques : la CDCHS en a en fonctionnement.

Pôle Mécanique : cela fonctionne, comme le démontrent les chiffres

La résidence de tourisme, Zones d'Activités Communautaires, Zones d'Activités Economiques, GEMAPI : ces budgets sont bénéficiaires sur la longue durée

Ordures Ménagères : budget déficitaire de 456 000 € mais bénéficiaire l'année d'avant d'1 300 000 € en raison de l'envol des prix des matières premières, dont les prix ont chuté en 2023.

Les Antilles : le président se dit heureux du résultat : ce budget est toujours bénéficiaire tandis qu'il a vu sa facture d'électricité passer de 80 000€ à 450 000€. Le Président souligne que peu de bassins ludiques en France sont bénéficiaires.

Vitrezay : budget à l'équilibre. Le Président rappelle que ce site, géré par CDCHS, appartient au Département. Le Président apprend à M. Penaud, maire de St-Sorlin-de-Conac, que M. Bodet continue ses activités de restaurateur à Vitrezay.

La Maison de la Vigne : il s'agit d'un lieu promotionnel des saveurs du territoire. L'entrée étant gratuite on ne peut pas y faire fortune.

Maison de la forêt : ce site a une fonction pédagogique, et reçoit de nombreux enfants. Le budget est à l'équilibre.

Parc des Labyrinthes Mysterra : ce site est une épine dans le pied de la CDCHS, qui ne réussit pas à faire décoller cette affaire. Un travail avec le maire de Montendre est en cours, pour sortir de cette opération par le haut, puisque l'étude PVD a montré l'attractivité de l'ensemble du lac. Dorénavant, le lac de Montendre sera mis en avant, et Mysterra en sera une composante.

Le Centre des Congrès : ce site fonctionne bien. Il y avait besoin d'une salle de qualité dans ce territoire, et la CDCHS l'a réalisé sans emprunt. Ce site a ouvert juste avant le covid, et est devenu un centre de vaccination, composé essentiellement de médecins et infirmières retraités, qui y ont réalisé plus de 70 000 vaccinations. A présent la salle reprend sa fonction initiale. Encore ce samedi le spectacle présenté pour la St Patrick affichait complet. La veille se tenait une opérette à l'initiative de la ville de Jonzac.

Il y a tous les jours quelque chose, beaucoup d'entreprises y viennent, et utilisent soit ces lieux soit des lieux proches comme la résidence à côté.

Début mars le Préfet a réuni tout le pouvoir régalien de Charente-Maritime, qui s'est réuni dans une salle. Au même moment dans le reste du Centre des Congrès, Renault présentait son nouveau modèle électrique auprès des concessionnaires de la grande Aquitaine : les gens du nord ou de l'est de la région préfèrent venir à Jonzac plutôt qu'à Bordeaux.

Extrêmement fonctionnel, le Centre des Congrès reçoit de nombreuses entreprises et organismes venant de domaines des plus divers.

Eau, et Assainissement : la plupart des communes avaient transféré ces compétences au syndicat départemental des eaux. Jonzac a continué de gérer en direct jusqu'à l'obligation de transfert à la CDCHS. A présent la CDCHS gère ce service, fait les investissements et encaisse les recettes : les bénéficiaires sont donc au profit de la communauté.

Concernant l'investissement, la CDCHS a réalisé l'an dernier un peu plus de 7 611 000 € d'investissement, sans faire d'emprunt, tout ayant été autofinancé. Un résultat cumulé d'investissement de 2 520 005,85 € est constaté.

Le Président donne l'exemple du budget des ZAE, dans lequel 1 945 127,03 € d'investissement ont été réalisés. Le Président propose à l'Assemblée de prendre connaissance des investissements de chaque budget dans le document qui leur a été envoyé ou via celui qui est projeté.

Entre l'investissement et le fonctionnement, le résultat cumulé de tous les budgets de la CDCHS est de 14 717 577,02 €. Comme dans chaque commune il y a des restes à réaliser, ce qui donne un résultat cumulé réel de 11 329 377,02 €.

La CDCHS n'a pas de dettes, a couvert toutes ses charges d'entreprises, la CDCHS compte 51 locataires dont certains génèrent des revenus importants. Les impôts perçus ne représentent qu'une faible part des recettes, ce qui signifie que la CDCHS est capable d'agir grâce à ses diverses activités (achats, vente et location, de mise à disposition de personnel qualifié, etc).

Le Président conclut en qualifiant la CDCHS d'entreprise de développement.

M. Festal, Maire de Chevanceaux, souhaite la bienvenue à Mme la Sous-préfète avant de relever dans le budget global un excédent de fonctionnement de près de 600 000 €. En comparant cet excédent 2023 à ce qui a été dégagé en 2022 et 2021, M. Festal constate que cet excédent a fondu de 81%. Il y avait 3 400 000 d'excédent en 2021, puis 2 600 000 en 2022, pour arriver à 600 000€ en 2023.

Sur le budget global les recettes ont progressé de 126,6%, et les dépenses de 23%, soit le double.

Sur des gros budgets annexes, M. Festal relève toujours dans le budget principal que les charges du chapitre « 011 charges à caractère général » ont augmenté de 40% sur 3 ans, tandis qu'étonnamment la masse salariale a baissé de 2,3%.

A l'inverse, le budget des Antilles voit sa masse salariale augmentée de 34%, les charges générales de 68% et l'article « fournitures non stockables eau énergies » de 87%, conformément à ce que le Président a signalé.

M. Festal dit trouver cela dommage, puisque cela vient gommer les résultats remarquables des rentrées d'argent des Antilles, qui ont doublé entre 2021 et 2023.

M. Festal trouve juste que des réflexions soient en cours sur Mysterra, qu'il qualifie de catastrophe industrielle puisqu'il aura coûté sur 3 exercices 1 049 000 € de subventions exceptionnelles.

Le Centre des Congrès a vu son chapitre 011 doubler en 3 ans, sa masse salariale augmenter de 260%. Ses produits sont faibles : 23 322,40€ en 2021, plus du double en 2022, pour être divisé par deux en 2023. M. Festal remémore une explication du Président sur la capacité d'hébergement des congressistes qui serait insuffisante. Les subventions exceptionnelles sont de 356 000€.

Par conséquent M. Festal constate une dégradation des comptes malgré une trésorerie confortable, et craint trouver en 2024 une section d'investissement déficitaire.

M. Festal demande la projection des pages concernant les zones d'activités communautaires, qui concerne la compétence développement économique de la CDCHS.

M. Festal affirme que 76% des sommes investies sur le territoire le sont dans le canton de Jonzac, et que le cumulé des 3 dernières années représente 87%. Le canton de Pons bénéficie de 11% de ces investissements, le canton des 3 Monts de 0,8%, et le canton de Thénac 0,2%.

M. Festal considère que ce dernier canton est écarté du développement économique, et appelle les maires des 3 Monts à voter contre le budget 2024. M. Festal invite également les 4 Vice-présidents des 3 monts, M. Rapiteau, M. Giraudeau, M. Seguin et Mme Quantin, à démissionner de leur poste et à arrêter de jouer les « idiots utiles ».

Le Président prend la parole et affirme à M. Festal qu'il ne fera jamais une carrière politique en insultant les gens. Il affirme également que la comparaison entre 2021 et 2023 est une erreur, puisqu'en 2020 et 2021 de nombreux sites ont fermé 11 mois sur 24 : l'année 2023 est la première année à peu près normale, en termes de consommation, après le covid.

Concernant les investissements, le Président explique avoir obtenu du Conseil Départemental un certain nombre de subventions pour des projets économiques. Or, il fallait absolument finir les travaux rapidement pour ne pas perdre ces subventions.

Concernant le canton de Thénac, le Président se dit certain que les maires de Pérignac et de Salignac sur Charente ne voteront pas contre le prochain budget, puisqu'avec la création de 2 ZA ce canton ne sera pas mal servi.

Le Président prend l'exemple de l'aéroport de Jonzac-Neulles, qui aura des investissements importants à réaliser en 2024, mais qui s'autofinancera par les loyers perçus. Le Président précise que les projets de Jonzac rapportent des recettes à l'ensemble de la communauté.

Concernant la proposition de démission collective, le Président se dit curieux de voir combien de personnes seront solidaires de M. Festal.

Si le débat concernant l'intégration des 3 Monts dans la Haute-Saintonge a été long, le Président estime peu probable qu'aujourd'hui ils souhaitent en partir.

Le Président interroge les conseillers des 3 Monts, et invite les partisans de M. Festal à lever la main, en vue d'une sécession de la CDCHS.

Constatant que personne d'autre que M. Festal ne se fait connaître malgré une deuxième demande, le Président annonce que la CDCHS continuera sur les bases antérieures à ce vote, et observe avec l'Assemblée que M. Festal est bien seul.

Le débat du compte administratif ayant eu lieu, M. Le Président se retire et quitte la salle.

M. Nuvet, doyen de l'Assemblée, accepte de prendre la présidence de l'Assemblée. M. Nuvet met ensuite au vote les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Après en avoir délibéré, 136 délégués communautaires ont voté « pour », 0 a voté « contre », et 1 s'est abstenu. Par conséquent, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- approuve les comptes administratifs et décide d'affecter les résultats comme suit :

<b>Budget principal :</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	3 150 351,49	14 689 419,86	17 839 771,35
	Reste à réaliser	142 600,00		142 600,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	890 001,67	14 189 688,78	15 079 690,45
	Reste à réaliser	1 045 200,00		1 045 200,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	2 260 349,82	499 731,08	2 760 080,90
	résultat reporté de l'exercice N-1	-1 083 617,15	7 979 371,47	6 895 754,32
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>1 176 732,67</b>	<b>8 479 102,55</b>	<b>9 655 835,22</b>
	Résultat des restes à réaliser	-902 600,00		-902 600,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>274 132,67</b>	<b>8 479 102,55</b>	<b>8 753 235,22</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		8 479 102,55

**ZA communautaires :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	796 383,48	787 940,79	1 584 324,27
	Reste à réaliser	761 200,00		761 200,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	1 533 746,65	591 586,30	2 125 332,95
	Reste à réaliser	902 200,00		902 200,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-737 363,17	196 354,49	-541 008,68
	résultat reporté l'exercice N-1	754 836,42	48 008,59	802 845,01
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>17 473,25</b>	<b>244 363,08</b>	<b>261 836,33</b>
	Résultat des restes à réaliser	-141 000,00		-141 000,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>-123 526,75</b>	<b>244 363,08</b>	<b>120 836,33</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	123 526,75	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		120 836,33

**Pôle Mécanique :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	274 611,63	580 392,67	855 004,30
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	317 333,02	502 243,33	819 576,35
	Reste à réaliser	54 500,00		54 500,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-42 721,39	78 149,34	35 427,95
	résultat reporté de l'exercice N-1	145 144,84	162 364,87	307 509,71
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>102 423,45</b>	<b>240 514,21</b>	<b>342 937,66</b>
	Résultat des restes à réaliser	-54 500,00		-54 500,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>47 923,45</b>	<b>240 514,21</b>	<b>288 437,66</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		240 514,21

**Antilles :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	721 632,03	5 182 575,78	5 904 207,81
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	895 433,75	5 061 471,67	5 956 905,42
	Reste à réaliser	302 800,00		302 800,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-173 801,72	121 104,11	-52 697,61
	résultat reporté de l'exercice N-1	50 430,26	1 442 981,79	1 493 412,05
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>-123 371,46</b>	<b>1 564 085,90</b>	<b>1 440 714,44</b>
	Résultat des restes à réaliser	-302 800,00		-302 800,00



<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>	<b>-426 171,46</b>	<b>1 564 085,90</b>	<b>1 137 914,44</b>
---	--------------------	---------------------	---------------------

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	426 171,46	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 137 914,44

**Résidence de Tourisme :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	136 594,19	298 745,20	435 339,39
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	109 234,53	311 264,42	420 498,95
	Reste à réaliser	3 800,00		3 800,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	27 359,66	-12 519,22	14 840,44
	résultat reporté de l'exercice N-1	34 232,11	52 040,31	86 272,42
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>61 591,77</b>	<b>39 521,09</b>	<b>101 112,86</b>
	Résultat des restes à réaliser	-3 800,00		-3 800,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>57 791,77</b>	<b>39 521,09</b>	<b>97 312,86</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		39 521,09

**Vitrezay :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	8 849,42	236 991,62	245 841,04
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	4 655,62	245 476,16	250 131,78
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	4 193,80	-8 484,54	-4 290,74
	résultat reporté de l'exercice N-1	11 003,75	8 830,22	19 833,97
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>15 197,55</b>	<b>345,68</b>	<b>15 543,23</b>
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>15 197,55</b>	<b>345,68</b>	<b>15 543,23</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		345,68

**Maison de la Vigne et des Saveurs :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	62 742,08	455 313,28	518 055,36
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	84 000,97	454 761,62	538 762,59
	Reste à réaliser	15 400,00		15 400,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-21 258,89	551,66	-20 707,23
	résultat reporté de l'exercice N-1	131 831,38	621,14	132 452,52

	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>110 572,49</b>	<b>1 172,80</b>	<b>111 745,29</b>
	Résultat des restes à réaliser	-15 400,00		-15 400,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>95 172,49</b>	<b>1 172,80</b>	<b>96 345,29</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 172,80

**Labyrinthes Mysterra :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	25 473,44	511 205,34	536 678,78
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	14 794,73	511 469,88	526 264,61
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	10 678,71	-264,54	10 414,17
	résultat reporté de l'exercice N-1	18 943,26	970,29	19 913,55
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>29 621,97</b>	<b>705,75</b>	<b>30 327,72</b>
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>29 621,97</b>	<b>705,75</b>	<b>30 327,72</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		705,75

**Maison de la Forêt :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	73 064,88	362 091,44	435 156,32
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	64 677,31	346 023,67	410 700,98
	Reste à réaliser	700,00		700,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	8 387,57	16 067,77	24 455,34
	résultat reporté de l'exercice N-1	-24 040,11	1 420,95	-22 619,16
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>-15 652,54</b>	<b>17 488,72</b>	<b>1 836,18</b>
	Résultat des restes à réaliser	-700,00		-700,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>-16 352,54</b>	<b>17 488,72</b>	<b>1 136,18</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	16 352,54	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 136,18

**Installations photovoltaïques :**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	11 960,96	30 308,51	42 269,47
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	25 194,62	28 800,61	53 995,23
	Reste à réaliser	7 900,00		7 900,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-13 233,66	1 507,90	-11 725,76

	résultat reporté de l'exercice N-1	54 394,44	13 581,24	67 975,68
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>41 160,78</b>	<b>15 089,14</b>	<b>56 249,92</b>
	Résultat des restes à réaliser	-7 900,00		-7 900,00
	<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>	<b>33 260,78</b>	<b>15 089,14</b>	<b>48 349,92</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		15 089,14

**Z.A.E. :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	1 396 383,60	2 707 588,22	4 103 971,82
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	1 945 127,03	2 669 815,37	4 614 942,40
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	-548 743,43	37 772,85	-510 970,58
	résultat reporté de l'exercice N-1	548 800,90	-37 772,85	511 028,05
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>57,47</b>	<b>0,00</b>	<b>57,47</b>
	Résultat des restes à réaliser	0,00		0,00
	<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>	<b>57,47</b>	<b>0,00</b>	<b>57,47</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		0,00

**GEMAPI :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Recettes de l'exercice	16 377,10	644 110,00	660 487,10
	Reste à réaliser	0,00		0,00
<b>Dépenses</b>	Dépenses de l'exercice	0,00	603 528,03	603 528,03
	Reste à réaliser	3 000,00		3 000,00
<b>Résultats</b>	Résultat de l'exercice	16 377,10	40 581,97	56 959,07
	résultat reporté de l'exercice N-1	39 444,66	6 417,44	45 862,10
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>55 821,76</b>	<b>46 999,41</b>	<b>102 821,17</b>
	Résultat des restes à réaliser	-3 000,00		-3 000,00
	<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>	<b>52 821,76</b>	<b>46 999,41</b>	<b>99 821,17</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		46 999,41

**Centre des congrès :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	446 272,17	764 418,52	1 210 690,69
	Reste à réaliser	50 000,00		50 000,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	458 389,92	910 132,71	1 368 522,63
	Reste à réaliser	8 500,00		8 500,00
Résultats	Résultat de l'exercice	-12 117,75	-145 714,19	-157 831,94
	résultat reporté de l'exercice N-1	71 053,01	146 437,50	217 490,51
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>58 935,26</b>	<b>723,31</b>	<b>59 658,57</b>
	Résultat des restes à réaliser	41 500,00		41 500,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>100 435,26</b>	<b>723,31</b>	<b>101 158,57</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		723,31

**Eau :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	559 858,32	816 919,88	1 376 778,20
	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	238 174,10	765 569,18	1 003 743,28
	Reste à réaliser	38 500,00		38 500,00
Résultats	Résultat de l'exercice	321 684,22	51 350,70	373 034,92
	résultat reporté l'exercice N-1	118 750,78	156 955,89	275 706,67
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>440 435,00</b>	<b>208 306,59</b>	<b>648 741,59</b>
	Résultat des restes à réaliser	-38 500,00		-38 500,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>401 935,00</b>	<b>208 306,59</b>	<b>610 241,59</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		208 306,59

**Assainissement :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	503 841,58	772 491,11	1 276 332,69
	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	597 650,37	591 456,05	1 189 106,42
	Reste à réaliser	323 800,00		323 800,00
Résultats	Résultat de l'exercice	-93 808,79	181 035,06	87 226,27
	résultat reporté de l'exercice N-1	351 555,49	264 640,84	616 196,33
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>257 746,70</b>	<b>445 675,90</b>	<b>703 422,60</b>
	Résultat des restes à réaliser	-323 800,00		-323 800,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>-66 053,30</b>	<b>445 675,90</b>	<b>379 622,60</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	66 053,30	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		379 622,60

**SPANC :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice		5 825,75	5 825,75
	Reste à réaliser			0,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice		7 843,83	7 843,83
	Reste à réaliser			0,00
Résultats	Résultat de l'exercice		-2 018,08	-2 018,08
	résultat reporté l'exercice N-1		3 303,98	3 303,98
	<b>Résultats cumulés :</b>		<b>1 285,90</b>	<b>1 285,90</b>
	Résultat des restes à réaliser			0,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>			<b>1 285,90</b>	<b>1 285,90</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)		
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		1 285,90

**Ordures Ménagères :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	427 542,79	9 468 241,60	9 895 784,39
	Reste à réaliser	0,00		0,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	433 154,03	9 924 354,08	10 357 508,11
	Reste à réaliser	1 635 700,00		1 635 700,00
Résultats	Résultat de l'exercice	-5 611,24	-456 112,48	-461 723,72
	résultat reporté de l'exercice N-1	296 870,97	1 348 303,62	1 645 174,59
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>291 259,73</b>	<b>892 191,14</b>	<b>1 183 450,87</b>
	Résultat des restes à réaliser	-1 635 700,00		-1 635 700,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>-1 344 440,27</b>	<b>892 191,14</b>	<b>-452 249,13</b>

**Affectation du résultat :**

compte 1068 (réserves)	0,00	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		892 191,14

**Compte administratif consolidé :**

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	8 611 939,16	38 314 579,57	46 926 518,73
	Reste à réaliser	953 800,00		953 800,00
Dépenses	Dépenses de l'exercice	7 611 568,32	37 715 485,69	45 327 054,01
	Reste à réaliser	4 342 000,00		4 342 000,00
Résultats	Résultat de l'exercice	772 495,41	599 093,88	1 371 589,29
	résultat reporté de l'exercice N-1	1 519 635,01	11 598 477,29	13 118 112,30
	<b>Résultats cumulés :</b>	<b>2 292 130,42</b>	<b>12 197 571,17</b>	<b>14 489 701,59</b>
	Résultat des restes à réaliser	-3 388 200,00		-3 388 200,00
<b>Résultats cumulés avec les restes à réaliser :</b>		<b>-1 096 069,58</b>	<b>12 197 571,17</b>	<b>11 101 501,59</b>

**Affectation des résultats :**

compte 1068 (réserves)	632 104,05	
compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		11 565 467,12

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (Zones d'Activités Communautaires, Antilles de Jonzac, Pôle de sécurité et Sports Mécaniques, Résidence de Tourisme, Parc des Labyrinthes Mysterra, Vitrezay, Maison de la Vigne et des Saveurs, Maison de la Forêt, Installations photovoltaïques, Zones d'Activités Economiques, Centre de Congrès, GEMAPI, Eau potable, Assainissement, SPANC, Ordures Ménagères).

Le vote étant réalisé, le Président réintègre sa place et, après avoir pris connaissance des résultats du vote, remercie les élus de leur confiance.

Le Président déclare que mener des collectivités publiques, qu'elles soient communales ou intercommunales, n'est pas une petite responsabilité.

En dépit du monde d'aujourd'hui, critique vis à vis des élus, le Président confie avoir la même conviction que lors de son premier mandat à 22 ans : il s'agit d'une noble fonction.

Le paysage ne serait pas le même sans tout ce qui a été créé depuis les débuts de la communauté, en collaboration avec les différents partenaires, dont les élus qui exercent au mieux leur fonction, avec dévouement pour ce territoire.

Il est indispensable qu'une société vive dans l'ordre, qu'elle ait des objectifs, une ambition, une gestion sérieuse.

Le Président fait connaître à l'Assemblée un problème national concernant les dotations 2024, qui seraient données aux communautés pour redistribution éventuelle aux communes.

La loi a fait confiance à l'intelligence des gens, pensant qu'il y aurait un équilibre entre communes et communauté de communes. Or, dans certains territoires les communautés ont pris les compétences communales, telle que la scolaire. Ce n'est pas le cas de la CDCHS, qui part du principe qu'elle doit exercer uniquement les métiers que les communes ne peuvent pas faire.

Aujourd'hui, ceux qui ont fait le choix de ne laisser aux communes que l'état civil et ses annexes, cimetières et églises, ne peuvent plus faire face. Ainsi, beaucoup de communautés de communes ont des problèmes de trésorerie et demandent que les dotations du gouvernement leur soient versées directement, à la place des communes.

Par conséquent, le Président prend l'engagement de reverser aux communes l'intégralité de ce que percevra la CDCHS, affirmant qu'elles peuvent déjà ajouter les montants habituels à leur budget.

**Point II.B : Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023 par la CDCHS (annexe)**

Le Président présente le bilan des acquisitions et cessions opérées par la CDCHS au cours de l'année 2023. Le Président explique que la moitié de ces opérations n'existeraient pas sans la loi NOTRe, qui oblige que les zones industrielles soient vendues par la communauté. Cette dernière doit donc faire l'intermédiaire entre la mairie et l'acquéreur, en achetant à la mairie et revendant au même prix à l'acquéreur.

**Point II.C : Débat d'orientation budgétaire 2024 (annexe)**

Le Président commente le document envoyé à tous les délégués communautaire, et annonce que le total des charges a augmenté en 2023, tout comme le total des recettes.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice est important : 8 479 102, 55€.

L'évolution des investissements réels, tous budgets confondus représentent l'ensemble de ce qui a été dépensé. La CDCHS autofinance près de 5 millions d'investissements. La dette est en réalité celle des Jonzacais, puisqu'elle concerne l'eau potable et l'assainissement. L'évolution des excédents, tout compris, est passée de 8,8M en 2020 à 13,3M en 2023. Le Président fait remarquer que ces résultats sont en parfaite contradiction avec les propos de M. Festal. Concernant les orientations envisagées pour 2024, le Président précise que tout ne sera pas réalisé. La liste des dotations perçues figure également sur le document.

Le Président présente l'évolution des dépenses et recettes du service OM, dont les recettes ont diminué en raison de la baisse des prix de vente des matières premières.

Le Président informe que M. Rapiteau, aujourd'hui excusé car absent du territoire, a proposé avec sa commission de passer la TEOM à 11%, en raison de l'augmentation croissante de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Le Président raconte par ailleurs avoir reçu récemment un homme important de la DGFiP, qui venait solliciter son avis au sujet de l'UVE prévue à Angoulême. Deux types de recettes seront générés, et la CDCHS ne prend aucun risque dans cette affaire qui, le Président en est convaincu, sera une bonne affaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 a bien été réalisé.

#### **Point II.D : Actualisation de la liste des durées d'amortissement des biens pour tous les budgets de nomenclature M4 et M57 (annexe)**

Le Président rappelle que le changement de nomenclature a été approuvé au conseil communautaire précédent, et qu'il faut maintenant préciser les durées d'amortissement. Le Conseil Communautaire décide de réactualiser la liste des durées d'amortissement des biens pour tous les budgets de nomenclature M4 et M57 selon l'annexe jointe.

#### **Point II.E : Régularisation des régies**

Le Président révèle que la collectivité devant prendre en charge les écarts justifiés et minimes constatés sur les régies, il est important de régulariser les anomalies suivantes sur la régie des Antilles :

- chèque ANCV falsifié de 100 € sur la régie de novembre 2023 ;
- chèques bancaires volés et rejetés par la trésorerie pour un montant de 41.10 € sur la régie de décembre 2023.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces régularisations.

### **III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENERGIE – PROJETS**

#### **Point III.A : Acquisition de terrains sur la commune de Bédenac**

Le Président rappelle qu'en 2017 la CDCHS voulait faire un parc photovoltaïque mais n'en avait pas les moyens. La CDCHS a donc conclu un bail emphytéotique de 40 ans avec la société Ferrière et Vrignon, pour des parcelles situées Le Maine Vigneau et Lande du Moulin neuf, sur la commune de Bédenac.

Le Président précise qu'un parc photovoltaïque constitué de panneaux qui s'inclinent et qui fonctionnent très bien, a été construit et est à présent géré et exploité par la filiale du SDEER des Deux-Sèvres, VMH 11.

Le Président explique avoir réussi à convaincre l'actuel propriétaire des parcelles de vendre ces terrains à la communauté.

Si la CDCHS est actuellement bénéficiaire, le Président affirme qu'en devenant propriétaire elle fera davantage de profits. , puisqu'en tant que propriétaire elle percevra l'intégralité du loyer. La transaction étant réalisée sans emprunt, lorsque la CDCHS en sera propriétaire elle percevra directement chaque année l'intégralité du loyer.

Le Président indique qu'il y a deux terrains, l'un sur lequel se situe le parc photovoltaïque, et l'autre servant de compensation environnementale.

Le Président observe que la CDCHS sera dorénavant propriétaire de terrains porteurs de projets photovoltaïques en quantité importante :

-A La Genétouze, la CDCHS espère compter près de 50ha destinés à la production d'électricité et d'hydrogène en plus d'être un lieu de stockage ;

-A Le Fouilloux, qui compte deux fois 15ha, qui seront loués à EDF : le 2<sup>e</sup> projet ayant obtenu son autorisation, EDF peut maintenant construire ses panneaux solaires ;

-La présente proposition de Bédenac. Si dans un premier temps la CDCHS va se contenter de percevoir les loyers, à l'issue du contrat de location avec VMH11 elle sera propriétaire de panneaux et poteaux encore utilisables, ainsi que d'une ligne de raccordement d'une valeur de 7M € qui court jusqu'au poste source d'Orignolles. Cela fera 150 ha de production, ce qui génère 180 MWh de puissance. Le Président compare le nucléaire, dont une tranche nucléaire de 1<sup>ère</sup> série (comme celle de Blaye), est de 900 MWh.

Ce sont ceux qui administreront cette collectivité dans quelques années qui en auront le profit. Ils n'auront qu'à être assez entreprenants pour installer des panneaux.

Vu l'avis du Domaine sollicité le 12 janvier 2024 sous le numéro de dossier n°15072365, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition, auprès de la société Ferrière et Vrignon, des parcelles à Bédenac :
  - BC 74 – 82 – 84 – 124 – 125 – 126 – 127 – 131 – 132 – 133 – 134 – 135 – 136, sises Le Maine Vigneau,
  - BC 5 – 6 – 185 – 187 – 308, sises Lande du Moulin Neuf ;
- D'approuver la signature de résiliation des baux emphytéotiques avec la société Ferrière et Vrignon ;
- D'approuver le montant de 700 000 €, conformément à la négociation tenue avec la société Ferrière et Vrignon ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents en lien avec cette transaction, notamment concernant le contrat avec l'exploitant de la centrale photovoltaïque.

### **Point III.B : Acquisition et revente d'un terrain sur la commune de Saint-Martin-d'Ary**

Le Président explique avoir reçu récemment avec M. Paillé, Maire de St-Martin d'Ary, le futur acquéreur, M. Megnien.

M. Megnien est un industriel, le patron de la SIF, une entreprise qui marche très bien : le Président explique avoir été impressionné par la qualité de sa vision des choses.

Il a une idée qu'il a souhaité creuser avec le Président et M. Paillé, celle d'utiliser son bois pour faire de la vapeur et de l'électricité, dans le but de produire de l'électricité pour son usine et sécher son bois. Il n'y aurait aucun rejet, et cela permettra l'amélioration de la productivité du tout.

Le terrain que propose la commune n'est pas viabilisé ; si une sortie doit être faite ce sera à M. Megnien de la réaliser.

Le Président rappelle que ce point est passé dans le cadre de la loi NOTRe, que c'est le conseil communal qui a fixé le prix de 8,5€/m<sup>2</sup> et que c'est M. Megnien qui réalisera tous les investissements nécessaires à son projet.

M. Paillé fait connaître que la SIF est un des fleurons industriels de la filière bois en Haute-Saintonge. L'entreprise compte 50 emplois permanents, et dégage plus de 20M € de chiffre d'affaires.

Fabriquant originellement lambris et parquets, l'entreprise s'est diversifiée et propose maintenant des profilés de bois de tous types, avec des applications sur la récupération des déchets. En effet seulement 50% du bois est exploité ; les 50% restants sont des déchets, ici valorisés. Dans le cadre de cette valorisation la SIF a créé une unité de création de bûches densifiées, vendues sur tout l'hexagone.

M. Paillé conclut que ces 1,7 ha de terrain non aménagés vendus par la commune, donneront plusieurs MW exploités par la SIF.



M. Paillé ajoute qu'il faudra envisager un passage du réseau de chaleur sous la route départementale, puisque cette chaudière en cogénération produira à la fois de la vapeur pour sécher le bois, et de l'électricité pour alimenter l'usine. En cas d'excédent, cela sera revendu de gré à gré.

Le Président remercie M. Paillé.

Vu l'avis du Domaine sollicité le 23 février 2024 sous le numéro de dossier n°16478532, l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité :

- d'acheter à la commune de Saint-Martin-d'Ary les parcelles cadastrées A 392, A 393, A 830, A 833, A 836, A 843, A 846, A 895, d'une superficie totale de 17 028 m<sup>2</sup>, au prix de 8,50 € TTC / m<sup>2</sup> (hors champ d'application de la TVA).
- de revendre ces parcelles moyennant le même prix (hors champ d'application de la TVA) à M. Megnier, avec faculté pour ce dernier de se substituer toute société dont il serait gérant ou Président (SARL SIF, SARL SIFLAND, ou SAS MEGNIEN INDUSTRIES).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

### **Point III.C : Acquisition de terrains pour la création d'une Zone d'Activités sur la commune de Pérignac**

Le Président annonce qu'une nouvelle Zone d'Activités est envisagée sur la commune de Pérignac, sur la route Pons - Cognac, au niveau du rond-point. Etant donné le manque de terrains pour la construction de cette zone, la commune souhaite modifier son PLU en Ux. Suite aux négociations, le propriétaire M. Charron Jean-Paul, a donné son accord pour vendre ; deux industriels aux projets innovants et intéressants pour le territoire se sont déjà positionnés.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'acquérir la parcelle ZM 134, située lieu-dit Les Caillebottes, auprès de M. Charron Jean-Paul. Le prix fixé pour cette parcelle de 4ha 09a 26ca est de 163 704 €, soit 4€/m<sup>2</sup>.

M. Dugué, maire de Pérignac, se dit ravi de l'avancée de ce dossier qui est en réflexion depuis quelques années, et attend impatiemment la révision du document d'urbanisme. M. Dugué déclare que les entreprises qui souhaitent s'implanter sont directement liées à la filière du cognac, et que leurs projets ont une perspective de développement et un potentiel 30 à 60 emplois.

Le Président affirme avoir rencontré les deux industriels, qui lui ont fait très bonne impression.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide :

- d'acheter à M. Charron Jean-Paul la parcelle ZM 134, située à Pérignac, d'une superficie totale de de 4ha 09a 26ca, au prix de 163 704 € (hors champ d'application de la TVA).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

### **Point III.D : Acquisition de parcelles sur la commune de La Genétouze**

Le Président fait savoir le besoin de terrains pour le projet photovoltaïque de La Genétouze, en partenariat avec Baywa. Le Président avertit que d'autres acquisitions suivront certainement, étant donné que le but est d'arriver à un maximum de parcelles exploitables.

En effet, la CDCHS aurait pu se contenter de ses 45 ha de terrains, toutefois après avoir réalisée une analyse fine de l'environnement on s'aperçoit que les contraintes environnementales réduisent fortement la surface possible. Pour contrebalancer cela, la CDCHS doit faire l'acquisition de parcelles supplémentaires. La SAFER accompagne remarquablement ce projet, et travaille avec une vision d'avenir du monde agricole.

Des négociations sont en cours pour des terrains de compensation environnementale : il en faudra environ 200ha. Pour obtenir les autorisations nécessaires, il faudra s'engager à les geler pour l'éternité. Ces terrains ne seront pas achetés au même prix que ceux destinés à recevoir des panneaux photovoltaïques ; une réunion est prévue avec Baywa.re pour évaluer ces terrains. L'ensemble du projet rapportera tellement rapidement, que le Président affirme que la CDCHS a le devoir de le faire, puisque l'investissement sera récupéré en moins de deux ans.

Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir sur la commune de La Genétouze ;
  - À M. Rullier Thierry, diverses parcelles pour une surface totale de 1ha 05a 61ca, au prix de 21 122€.

Section	Numéro	Surface m <sup>2</sup>
B	79 (partie)	2386
B	93 (partie)	7128
B	1229 (partie)	1047

*Un document d'arpentage sera nécessaire pour diviser les parcelles : le prix de vente sera révisé en fonction de la surface précise sur la base de 2€/m<sup>2</sup>.*

- À Mme Marty Danielle, une parcelle d'une surface totale de 25a 50ca, au prix de 5 100€.

Section	Numéro	Surface m <sup>2</sup>
B	78	2550

- À Mme Deville Suzanne, une parcelle d'une surface totale de 26a 00ca, au prix de 5 200€.

Section	Numéro	Surface m <sup>2</sup>
A	72	2600

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

### **Point III.E : Demande du label « Pays d'Art et d'Histoire »**

Le Président rappelle que ce territoire est d'une richesse incroyable. Un colloque national sur les peintures murales s'est d'ailleurs tenu ici. Sur les 159 églises de la Haute-Saintonge, beaucoup sont magnifiques. Les châteaux également. 2 brochures vont sortir cette année, la première sur l'histoire du château de Montguyon et la seconde sur le château de Plassac. L'habitat est ici de grande qualité, ce qui est souvent le cas en pays de vignes.

Le Président appelle à regarder les alentours du Centre des Congrès : une fouille néandertalienne est à 100 mètres, elle est fouillée tous les été par une équipe russe, basée au Kazakhstan et dirigée par un français.

Au rond-point, un gisement d'aurignacien exceptionnel. En partenariat avec l'école normale supérieure, un travail sur les peintures murales est également réalisé dans la villa gallo-romaine, située à 200m à l'ouest.

Récemment le Centre des Congrès et les Antilles ont été classés Patrimoine Contemporain Remarquable, de manière inattendue puisque non sollicitée.

De nombreuses publications sont également faites, et sur suggestion du ministère de la culture ce territoire pourrait prétendre au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Le Président se dit pour ce projet, puisque l'engagement à prendre est ce que fait déjà la CDCHS.

Dans l'ancien Poitou Charentes un autre territoire porte ce label : le pays Mellois.

A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve la démarche de demande du label du Pays d'Art et d'histoire pour l'ensemble du territoire de la CDCHS, et d'autoriser le Président à lancer les démarches nécessaires à son obtention.

## IV – GEMAPI, EAU ET ASSAINISSEMENT

### **Point IV.A : Convention d’animation des sites Natura 2000 avec la Communauté de Communes de l’Estuaire (CCE)**

Le Président indique que M. Maindron ayant un impératif, regrette de n’avoir pas pu se joindre à la présente Assemblée.

Le Président explique que ce point concerne La Livenne, qui prend ses sources sur le canton de Montlieu-la-Garde et se jette dans la Gironde au port des Callonges. Par conséquent c’est principalement la CCE qui gère cet accord, ce qu’ils font convenablement. Les frais sont partagés au prorata des kms de bassin, le tout étant établi dans une convention qu’il est ici proposé de renouveler pour la période 2024-2026.

Le plan de financement correspond à la répartition suivante :

- 53% Europe (FEADER)
- 27% Etat
- 20% Autofinancement

Le coût est de 14 076€ sur 3 ans pour la CDC Haute Saintonge.

L’Assemblée Délibérante approuve la convention de partenariat animation Natura 2000 avec la CCE et autorise le Président à la signer.

## V – PERSONNEL

### **\* Assurance du personnel :**

#### **Négociation du contrat groupe d’assurance statutaire du Centre de Gestion 17 – budget CDCHS et budget ORDURES MENAGERES**

Le président explique que le contrat actuel d’assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion 17 pour les collectivités adhérentes arrive à son terme le 31/12/2024. Par conséquent, le Centre de Gestion 17 va le remettre en concurrence.

A l’unanimité les Conseillers communautaires décident de confier au Centre de Gestion 17 la négociation d’un contrat groupe d’assurance ouvert à adhésion facultative auprès d’une entreprise d’assurance agréée, et se réserve la possibilité d’y adhérer.

## ADMINISTRATION

### **\* Création d’un poste de Directeur/Directrice des ressources humaines, relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux**

Le Président propose de faire grandir Mme Lobros, qui était directrice de fait des ressources humaines, elle le sera à présent officiellement. C’est une personne qui fait très bien son travail et qui a mérité cet intitulé. Le Conseil Communautaire approuve la création d’un poste de Directeur/Directrice des ressources humaines, relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 02/05/2024.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **\* Création d’un poste de Chef/Cheffe du développement et de l’innovation, relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux**

Le Président explique être souvent aidé par Ludovic Raud sur des dossiers compliqués sur le développement économique. Il a notamment montré au Président comment sortir intellectuellement des sentiers battus, c’est quelqu’un de très utile.

Le Conseil Communautaire approuve la création d’un poste de Chef/Cheffe du développement et de l’innovation, relevant du cadre d’emploi des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2024.

**\* Création d'un poste d'Instructeur application droit des sols, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**

Le Président explique qu'il s'agit du poste de Mme Hottot, du service instruction du droit des sols, qui fait bien son travail et dont tout le monde est content. Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'Instructeur application droit des sols, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet, à compter du 02/05/2024.

**SITES COMMUNAUTAIRES**

**\* Création d'un poste d'Esthéticien/esthéticienne pour le site des Antilles de Jonzac**

Le Président explique que l'institut fonctionne très bien, d'où la création d'un nouveau poste qui s'ajoutera aux 8 autres. Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'esthéticien/esthéticienne en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet, à compter du 19/03/2024.

**\* Création d'un poste d'Agent d'entretien des bassins pour le site des Antilles de Jonzac**

Le Président explique qu'il s'agit du renouvellement d'une personne qui partira bientôt à la retraite. C'est quelqu'un qui fait bien son travail, aussi le Président affirme vouloir l'accompagner jusqu'à sa retraite. Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'agent d'entretien des bassins en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet, à compter du 19/03/2024.

**ESPACES NATURELS ET RIVIERES**

**\* Création d'un poste d'Encadrant/encadrante technique d'insertion, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

Le Président annonce qu'il s'agit de quelque chose d'original que beaucoup envient : un service d'entretien des rivières. La CDCHS a les capacités humaines et techniques de le faire ; ainsi les 600 kms de rivières de Haute-Saintonge sont entretenues par ces équipes, qui interviennent à la demande des communes.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'Encadrant/encadrante technique d'insertion, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à compter du 01/05/2024.

**VI – DECHETS**

**Point VI-A : Enquête publique relative au projet de BRANGEON Recyclage Aquitaine, à Bussac-Fôret (annexe)**

Le Président précise parler sous le contrôle de Mme Mattiazzo, Maire de Bussac-Forêt, et affirme que cette affaire est importante, puisqu'il se passe de nombreuses choses dans le Sud, auxquelles la CDCHS n'est pas étrangère.

La cimenterie CALCIA de Bussac-Forêt, une des dernières de France, a décidé de remplacer les 60 000T de charbon qui la faisaient tourner, au profit de combustibles de substitution réalisés à partir de déchets (CSR).

Pour réaliser cela, plusieurs entreprises ont été sélectionnées, dont Brangeon qui est une entreprise importante de recyclage. Brangeon avait besoin d'un terrain, par l'intermédiaire de la CDCHS, loi NOTRe oblige, la commune de Bussac-Forêt lui a vendu ce terrain.

Aujourd'hui une enquête publique est réalisée concernant la demande d'autorisation environnementale de BRANGEON Recyclage Aquitaine. Ce projet d'installation de tri, transit, regroupement et de préparation de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de Bussac-Forêt, permettrait d'éradiquer 60 000T de charbon.

Le Président assure que ce projet est un enrichissement pour le sud du territoire.

L'Assemblée communautaire émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

**Point VI-B : Renouveau du marché de traitement du tout-venant de déchèteries**

Le Président informe les Conseillers Communautaires que le marché de traitement du tout-venant de déchèterie lot 9 se termine le 12 janvier 2025. Il est donc nécessaire de relancer un marché pour un démarrage le 13 janvier 2025

pour une durée tranche ferme de 2 ans reconductible trois fois pour une période d'une année, soit une durée totale maximale de 5 années. La rédaction de ce marché sera réalisée en mars 2024 pour une publication courant avril 2024. L'estimation du montant global du marché sur 5 ans sera de 2 900 000 €.

Par conséquent, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure pour le marché de traitement du tout-venant de déchèteries, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

## **VII - ADMINISTRATION**

### **Point VII.A : Chantiers 2024 de jeunes internationaux**

Le Président rappelle que ce partenariat est habituel. L'association Solidarités Jeunesses est basée à Montendre, commune qui a par ailleurs joué un rôle très important dans son existence. Cette année, quatre chantiers internationaux sont envisagés :

- 1 sur la commune de Vibrac,
- 1 sur la commune de Saint-Genis-de-Saintonge,
- 2 sur la commune de Montendre.

La dépense est estimée à 16 000 €. A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le lancement de ces chantiers et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

### **Point VII.B : Présentation du rapport d'observations définitives de la SEMEMA (Annexe)**

Le président annonce avoir reçu il y a environ 7 mois le 1<sup>er</sup> vice-Président de la Cour des comptes de Bordeaux, qui sur la demande de la Caisse des Dépôts et consignations, devait regarder ce qui se passait pour les 4 ou 5 SEM énergies créées dans la grande Aquitaine. Rien de malveillant dans cette demande, qui visait juste à observer et en référer au Préfet de Région et à la Caisse des Dépôts et consignations. Le Président affirme avoir envoyé le dossier entier à chacun des délégués communautaires car il a le devoir d'en informer l'Assemblée. Ca n'est pas un document pour lequel un vote est requis ; ce document a l'autorité de la chose votée.

Le Président annonce que M. Rapiteau et M. Cabri ont donné leur aval pour que l'Assemblée prenne acte de ce document.

Il est proposé à l'assemblée communautaire de prendre connaissance du rapport d'observations définitives, joint **en annexe**.

M. Cabri annonce qu'aujourd'hui la SEMEMA représente 250 kW de toiture installée, et 199 kW en cours d'installation. Les ombrières représentent 900 kW installées et 2 183 kW en cours.

Concernant la SAS créée avec la SEM énergies Midi Atlantique, 15 projets sont en cours, ce qui rattrape le retard pris depuis 4 ans.

M. Cabri précise que M. Heyraud Vincent, qui est chargé de missions du SDEER, intervient pour la SEMEMA, qui le rémunère à la mission. La SEM prend son espace et M. Cabri s'attend à faire quelques inaugurations en 2024.

M. Cabri informe l'Assemblée que la réception prend souvent du temps sur le raccordement ENEDIS, qui peut prendre plusieurs mois.

M. Cabri conclut en disant que M. Heyraud et lui-même se tiennent à disposition de chacun des maires, qu'ils prendront soin de voir le plus rapidement possible.

Le Président fait savoir qu'il a imaginé la SEMEMA, et explique avoir entraîné dans cette affaire plusieurs communautés de communes avec lesquelles la CDCHS avait des habitudes de travail dans d'autres domaines. En la créant, tous avaient conscience que l'économie de l'énergie est comme celle du Cognac : la première année on ne récolte rien, puis cela va croissant au fil des ans. A l'époque personne n'imaginait qu'ENEDIS prendrait autant de

temps pour faire les choses. Le Président rappelle également que la SEMEMA est née juste avant le covid, ce qui n'a pas facilité ses débuts.

M. Festal observe un décalage entre le discours sur la politique énergétique avant-gardiste et la réalité : il n'a que 17 installations sur les 4-5 années d'exercices.

Il rappelle que si la région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France en termes de puissance installée en photovoltaïques, la Charente-Maritime ne détient toutefois que 7 % de cette puissance régionale et note la différence avec la Gironde et les Landes, qui détiennent respectivement 24% et 23% de la puissance régionale.

M. Festal revient sur le conseil communautaire du 30 juin 2023, dont les échanges avec le Président avaient été vifs, et rappelle que la collaboration avec M. Emmanuel Belot, qui était chargé de missions pour la SEMEMA jusqu'en 2023, se clôt avec ce rapport de la Cour des comptes.

M. Festal fait part d'un chiffrage qu'il a réalisé :

- en 2013 des audits et rapports ont été faits pour un montant de 189 600 €,
- en 2018 60 160€ d'honoraires ont été facturés à la SEMEMA avant que M. Emmanuel Belot n'en devienne salarié,
- L'addition de tous les coûts est de 510 370€ sur 10 ans.

M. Festal aurait préféré que cette somme soit mise dans le développement économique des Trois Monts.

M. Cabri, à la présidence de la SEMEMA depuis juin 2022, explique que la SEM est aujourd'hui en train de prendre sa dimension. Lors de présentations récentes à la CDC des 4B et à la CCE, M. Cabri faisait part de la différence de destination des réalisations de la SEMEMA. Il y a 2-3 ans elles étaient faites pour la revente, tandis qu'elles sont aujourd'hui destinées à l'autoconsommation. Aujourd'hui le SDEER verse à la SEMEMA un apport important, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Le SDEER est aujourd'hui partie prenante et travaille sur le diagnostic énergétique des bâtiments, ce qui permet à la SEMEMA de se consacrer à d'autres chantiers sur l'ensemble du Département.

Le Président explique que ce territoire est reconnu pour son avant-gardisme en matière d'énergies. 100ha de solaires sont en production. Les projets déposés représentent 300ha. Avec ces 400ha, qui seront en place dans très peu de temps, la production dépassera les besoins en électricité. Le Président affirme que si la communauté en est là, c'est qu'elle a été fortement aidée.

Le Président prend l'exemple du dossier de La Genétouze, comprenant la production de solaire, d'hydrogène et le stockage : c'est la SEMEMA qui a aidé pour le montage du dossier de l'AMI.

Le Président affirme que la communauté a eu raison de le faire, et confie qu'en raison de certains aléas l'histoire s'écrit parfois plus lentement qu'il serait souhaité.

Le Président rappelle que par ailleurs ce point ne requiert pas de débat, mais uniquement de prendre acte, ce qui vient d'être fait.

## **VIII – COMPTE RENDU D'EXECUTION DES DELEGATIONS**

Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire (**annexe**).

**L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée passe aux questions diverses.**

### Flamme Olympique

Le Président déclare être contrarié d'avoir découvert dans la presse que la flamme olympique ne passerait pas en Charente-Maritime, le Département ayant refusé son passage.

Une grande manifestation aura lieu à Barbezieux, à Cognac et dans bien d'autres villes proches : le Président confie avoir contacté son ancien adjoint, Gérard Masson, habitant de Jonzac qui portera la flamme olympique pour

l'ouverture des jeux paralympiques. Tout étant déjà défini, pour des raisons de sécurité il est cependant impossible de changer l'itinéraire.

Par conséquent, certains étant passés à côté de la valeur symbolique de cette flamme, la Charente Maritime n'aura pas l'occasion de la voir passer. C'est d'autant plus dommage que cette opportunité ne se présente qu'une fois par siècle.

Cette flamme a une valeur symbolique ; puisque partie d'Athènes, elle est unique. Le Président souhaiterait qu'il soit possible, au moins pour les enfants du primaire, d'assister à ces manifestations.

M. Cabri, en tant qu'élus départemental, affirme que le département a été confronté à un choix.

Celui de prendre la flamme olympique, pour un budget de 180 000€, ou celui de créer dans 13 villes de Charente-Maritime (dont Montguyon, Montendre et Jonzac), des villages olympiques. Ce projet sur 2 jours permettrait de faire découvrir les sports olympiques ; le vendredi aux scolaires, et le samedi au grand-public. Des champions olympiques viendront y rencontrer les enfants.

Par ailleurs M. Cabri rappelle que le parcours initialement proposé ne passait que dans le nord du département.

Le Président lui répond que selon lui ce choix est le mauvais, puisqu'il prive les habitants des animations autour.

#### Ramassage des ordures ménagères

M. Berthelot, maire de Réaux-sur-Trèfles, demande s'il ne serait pas judicieux de réduire le délai entre les ramassages des poubelles jaunes, et d'augmenter celui du ramassage des poubelles noires. Avec le tri, les poubelles noires sont moins conséquentes qu'avant, tandis que les autres débordent des bacs chaque semaine.

Le Président déclare que ce sera M. Rapiteau, absent à la présente séance, qui apportera une réponse.

#### Motion sur la rétorsion chinoise ciblant le cognac

M. Moucheboeuf, maire de Montguyon, s'adresse à l'Assemblée pour demander son soutien à la filière cognac., puisqu'aujourd'hui, le gouvernement chinois veut malmener cette filière des eaux de vie.

En effet, le 5 janvier le ministre du commerce chinois a demandé qu'une enquête anti dumping sur ces eaux de vie soit réalisée. Cela fait suite à un bras de fer international, lié à la vente des véhicules électriques sur le territoire Européen, puisque l'Europe a choisi de ne plus subventionner les modèles électriques chinois.

En réponse, afin de faire pression, le gouvernement chinois a décidé la mise en place de taxes douanières sur les produits dits de luxe, dont fait partie le cognac.

Une enquête anti-dumping a été diligentée sur 3 maisons de cognac, Hennessy, Rémy Martin et Martell, qui vont répondre à cet audit interne pour vérifier la conformité de cette enquête anti-dumping.

M. Moucheboeuf précise solliciter l'accord de chacun des membres de l'Assemblée communautaire, pour apporter son soutien auprès de la filière viticole, qu'il rappelle être un des fleurons de l'économie du territoire.

Le Président propose à l'Assemblée de suivre cette motion, et déclare que cela se passe au niveau mondial, ça n'est donc pas un jeu d'enfant. Les chinois ont pris de nombreuses parts de marchés mondiaux, dans de nombreux domaines, et sont devenus par la faute des Européens la manufacture du monde. Toutefois 2 sujets leur manquent : la maîtrise des industries automobile et aéronautiques.

Concernant l'industrie automobile, ils ont profité de la mutation vers l'électrique et sont devenus de gros producteurs de batteries, forts de leur main-d'œuvre peu rémunérée. Ils visent aujourd'hui le grand marché européen. Avec l'acquisition de marques européennes telles que MG et Volvo, et vendent des voitures qui ne sont pas produites en Europe.

Leur souhait est de tuer l'industrie européenne. Les prémices sont dans l'industrie aéronautique, où il existe un duopole entre Airbus et Boeing. Tandis que les affaires de Boeing sont inquiétantes, au même moment les chinois arrivent avec un avion type A320, qu'ils vont vendre en dessous du prix du marché. Aujourd'hui le problème d'Airbus et Boeing est la livraison ; les chinois risquent de s'emparer de ce marché.

Le Président fait part d'un déjeuner récent avec Franck Riester, le Préfet, Mme la Sous-Préfète, le Député et des dirigeants économiques, qui fut l'occasion de discuter. M. Riester a affirmé suivre tout cela de très près, et va d'ailleurs rencontrer le ministre chinois prochainement. Si l'affaire est suivie par le gouvernement français, le problème de fond subsiste : le monde doit-il laisser les chinois faire tout ce qu'ils veulent, ainsi que leurs copains russes et iraniens.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante approuve à l'unanimité cette motion.

### Intervention de Mme la Sous-préfète

Mme la Sous-préfète salue l'Assemblée et remercie le Président de son invitation à cette séance communautaire. Mme la Sous-préfète remercie également le Président d'avoir pris le temps de lui expliquer la genèse et l'ADN de ce territoire, tourné vers le développement économique.

En tant que magistrate administrative de métier, Mme la Sous-préfète a trouvé très intéressant de voir comment sont prises les décisions, et confie avoir été, dans ses anciennes fonctions, éloignée de la vie concrète d'une administration. Cette prise de conscience a été à l'origine de sa demande de détachement, en plus du souhait d'avoir un réel sentiment d'utilité auprès du territoire et de ses élus.

Mme la Sous-préfète souhaite être facilitatrice, et voit en premier lieu ses fonctions comme des fonctions d'accompagnement des élus. Notamment dans les petites collectivités et zones rurales, où l'Etat a conscience qu'il n'y a pas forcément l'ingénierie existante dans les grandes villes.

L'ADN de la Sous-préfecture est donc d'accompagner ces communes, et de leur permettre de réaliser ces projets. Si tout cela doit se faire dans le respect de la légalité, il faut également avoir une position de bon sens pour faire avancer des projets.

Mme la Sous-préfète se dit épatée du dynamisme et du caractère pionnier et visionnaire de cet EPCI.

Son précédent mandat, dans l'Indre comptait 2 arrondissements et 6 communautés de communes, pour un bassin de population équivalent à celui-ci.

Les communes ont ici su s'entendre pour créer une vraie dynamique de territoire, et ont su mettre en place des dispositifs précurseurs, particulièrement concernant les énergies renouvelables, ce qui fait de ce territoire un exemple.

A cet égard, sur les énergies renouvelables qui sont l'une des préoccupations de la CDCHS, cela faisait partie des missions dont Mme la Sous-préfète avait la charge dans l'Indre au niveau départemental.

Avec l'objectif neutralité carbone fixé en 2050, les solutions sont dans le mix énergétique. Il y aura des possibilités dans le solaire, dans l'hydroélectricité (mais le territoire ne s'y prête pas trop), ou dans la méthanisation, comme celui en cours de discussion.

L'essentiel est de pouvoir mettre en œuvre ces énergies renouvelables, qui seront la seule alternative à la cessation de consommation des énergies fossiles, tout en prenant en compte l'augmentation des besoins en électricité.

Mme la Sous-préfète explique avoir également constaté que l'EPCI avait déjà adopté les ZAER, préconisées par la loi APER de mars 2023. Mme la Sous-préfète rappelle la procédure : une fois que ces zones sont arrêtées par délibérations, elles sont remontées au référent préfectoral. Elles passent alors devant un comité régional de l'énergie, qui juge sous 3 mois si cela convient. A ce moment-là, la cartographie est arrêtée.

Mme la Sous-préfète félicite les élus communautaires pour leur réactivité sur ce sujet.

Mme la Sous-préfète invite les élus à revenir vers elle pour tout type d'interrogation, et insiste sur le fait qu'elle souhaite venir voir les élus dans leurs communes. Mme la Sous-préfète communique aux élus son numéro de portable.

Mme la Sous-préfète se réjouit de pouvoir accompagner un territoire aussi dynamique dans les prochaines années.

Mme la Sous-préfète de Jonzac est très chaleureusement applaudie.

La séance est levée à 17h30.